

# Des Livres et Vous

Journal de la CGT BnF  
n. 5 nouvelle série, Juin 2010

## ♦ RICHELIEU, L'ETE SERA TRES CHAUD !

■ **On nous avait dit : « ne vous inquiétez pas, les modulaires sont bien isolés »,** et pourtant au mois de juin, la température dépassait déjà les 40 degrés dans certains bureaux exposés au soleil. Il est vrai que pour faire des économies, l'idée de climatiser les algécos a été abandonnée et que seules les façades les plus exposées ont été dotées de stores...

Rappelons que ces locaux vont servir pendant plusieurs années aux personnels dont les espaces de travail sont touchés par les travaux. Aussi, dès 2007 la CGT avait demandé l'installation de la climatisation dans l'ensemble des modulaires. Le coût initial était de l'ordre d'environ 170 000 euros.

Du fait d'une mauvaise gestion des travaux ceux-ci ont commencé sans tenir compte de cet élément. Aussi l'estimation, une fois les fondations posées, a augmenté pour atteindre les 400 000 euros. La direction a alors fait le choix de ne pas climatiser, sous prétexte que les modulaires sont suffisamment isolés pour maintenir la fraîcheur des bureaux. On a également entendu qu'il fallait juste ouvrir les fenêtres pour créer des courants d'air !

Début juin, la société SECMA, qui relève les températures quotidiennement, a enregistré des pics à 27° pour tout juste 20° à l'extérieur. Si cet été nous subissons de fortes chaleurs, la CGT réclame le déclenchement du *Plan canicule*. Le *Document unique de prévention* précise que les agents doivent alors bénéficier de pauses régulières et plus fréquentes dans un local climatisé. De l'eau doit être fournie aux personnels.

→ **la CGT revendique l'installation, partout sur le site, de climatiseurs et de stores dans les bureaux des agents qui le souhaiteraient et veillera à la bonne application du *Plan canicule* et du *Document unique de prévention*.**

## ♦ INFOS VACANCES

■ N'oubliez pas que le « billet de congé annuel » de train, instauré avec les congés payés suite au Front populaire et aux grandes grèves de 1936, existe toujours.

Il correspond aujourd'hui à une réduction de 25%, une fois par an, pour vous et votre famille sur des billets de train (allers-retours), pour un trajet d'au moins 200 km.

## PLAN DE FORMATION : DES DISPARITES PERSISTANTES

### ■ Le Plan de formation de la BnF

Le Plan de formation 2010 (Pdf 2010) a été validé lors du Comité technique paritaire (CTP) du 17 mars 2010. Il alloue un budget prévisionnel et établi, par domaines, les différentes formations proposées par l'établissement. Contrairement aux autres postes budgétaires, celui du Pdf 2010 reste constant par rapport à 2009 avec 950 000 euros.

La CGT est intervenue, comme les années précédentes, pour garantir le droit à la formation pour tous, et dénoncer certains problèmes récurrents.

### ■ Des déséquilibres s'aggravant en défaveur des catégories C

Depuis plusieurs années, la CGT alerte la direction concernant ce déséquilibre. En 2009, ce dernier a encore augmenté puisque le **pourcentage de stagiaires de catégories C est en baisse de 4% par rapport à 2008.**

Alors qu'il existe un vaste choix offert aux catégories A et B, les offres susceptibles d'intéresser les catégories C sont nettement moins nombreuses.

Pour exemple, certains cours de langues ont été supprimés pour cause de restrictions budgétaires ou amputés. Dans le même temps, le budget alloué aux formations management est en constante augmentation et ne souffre d'aucunes coupes ! (137 000 euros, 1er budget du Pdf contre un très insuffisant 65 000 euros pour les langues).

Répartition des agents en formation par catégorie de personnel (BnF, 2009)		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
36%	32%	19%

En 2008, une enquête au niveau du Ministère de la culture montrait que les catégories C étaient désavantagées du fait qu'elles occupent des emplois postés et du refus des encadrants de les libérer en raison des charges de travail. **De fait, les catégories C sont doublement pénalisées par un manque flagrant d'offres pouvant les intéresser et des difficultés d'accès récurrents.**

Pour la CGT il est urgent de réfléchir à un rééquilibrage satisfaisant toutes les catégories de personnel ; la BnF doit enrichir l'offre en faveur des catégories C et leur permettre de suivre plus de formations sur leurs temps de travail, en mobilisant par exemple le *DIF (Droit*

*individuel à la formation*). La CGT demande une sensibilisation des encadrants de proximité à cette question.

### ■ Une offre vaste mais inégale

Une nouveauté du Pdf 2010 est la mise au point d'un *parcours de formation* pour les nouveaux arrivants des métiers des bibliothèques. Une fiche est consacrée à chaque profil de poste avec le type de formations obligatoires et optionnelles et le nombre de jours par métiers. Ainsi pour chaque nouvel arrivant, le tronc commun s'élève à 8 jours, puis pour les acquéreurs il faut compter 3,5 jours, pour les catalogueurs entre 22 et 24 jours selon les directions, pour le service public 21 jours...

Une fiche est également consacrée aux nouveaux encadrants. **La CGT regrette que la formation « risques psycho-sociaux » ne soit pas obligatoire** mais seulement optionnelle et rappelle que la prévention des ces risques, depuis la circulaire ministérielle de 2005, fait partie des attributions des responsables hiérarchiques.

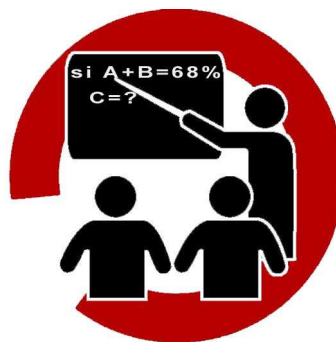
**Par ailleurs, la CGT dénonce depuis plusieurs années le renforcement des formations concernant les techniques de management par rapport à celles plus pratiques, telles que « gestion de carrières » ou « risques professionnels ».**

### ■ Des agents souvent mal informés de leurs droits

Si le Pdf 2010 propose un large choix de formations couvrant tous les métiers et que l'effort de la BnF dans ce domaine est notable (budget conséquent, prise en compte des évolutions technologiques (numérique) et des évolutions professionnelles), certains points restent problématiques.

Ainsi, les agents sont souvent mal renseignés : avis de stages pas toujours relayés, droit à la formation et modalités d'utilisation du *Droit individuel à la formation (DIF)* peu connus... Rien n'est dit, par exemple sur le crédit d'heures du *DIF* lors de l'entretien professionnel annuel. A cet égard, un effort devrait être fait par la BnF pour **mieux former les encadrants à ces questions afin qu'ils soient de meilleurs relais auprès des personnels.**

**Malgré les engagements répétés de la direction, force est de constater la persistance de ces problèmes. La CGT demande que la direction se saisisse réellement de ces questions et ne se contente plus de vains constats.**



## LA CGT-BNF DIT NON AU GRAND EMPRUNT, OUI A LA NUMERISATION !

■ Le 14 décembre 2009, Sarkozy annonçait la mise en place d'un « grand emprunt national », censé « rétablir » l'économie française en proie à la crise. 750 millions d'euros devaient ainsi irriguer le secteur des industries culturelles, **dont 140 pour la seule BnF, au titre de la numérisation du patrimoine écrit.**

Les tutelles exigent alors de la BnF qu'elle fournisse des projets de numérisation rentables, permettant des partenariats publics-privés susceptibles de rapporter des bénéfices, par la commercialisation des produits de la numérisation. Les équipes de la DCO et DSR élaborent 4 fiches : presse, monographies, images, collections spécialisées, le tout libre de droit.

Après de multiples aller-retours entre la BnF et les tutelles, on apprend que le Ministère de la Culture ne veut plus numériser que des documents sous droit de 1970 à 1994, le téléchargement sur des plates formes d'éditeurs étant payant, contre quelques centimes pour la BnF à chaque clic. **De plus, le ministère ne veut plus que des monographies et 75% (voire la totalité) des 140 millions devraient être remboursés par la BnF !**

Les équipes avaient déjà compris que malgré ces énormes sommes et le recours à des entreprises privées, le rythme de travail serait de 5 à 10 fois supérieur à celui de la numérisation de masse, programme déjà à flux tendu. C'est-à-dire que même en arrêtant les autres missions de la BnF, le grand

emprunt, sur 5 ans, serait de toute façon irréalisable et que la BnF aurait les pires difficultés à rembourser de telles sommes !

**La CGT, se battra pour que la numérisation soit financée par la subvention ministérielle, qu'elle corresponde aux besoins du public, et qu'elle ne se fasse pas au détriment des personnels et des collections. C'est là l'inverse du grand emprunt, que nous condamnons.**



## UN REcul SOCIAL SANS PRECEDENT POUR LES SALARIES...

❶ En repoussant l'âge de départ à la retraite à 62 ans et l'âge de la retraite à taux plein à 67 ans (au lieu des 60 et 65 ans actuels), et en confirmant l'allongement de la durée de cotisation à 41,5 ans, les conditions d'acquisition des droits à la retraite en France seraient les plus drastiques en Europe,

❷ L'âge de départ en retraite serait repoussé à partir du 1er juillet 2011 sur un rythme accéléré pour atteindre 62 ans pour les salariés qui peuvent prétendre aujourd'hui à partir en retraite en 2016,

❸ Le droit à la retraite à taux plein serait porté à 67 ans. Les femmes dont 30 % sont déjà contraintes aujourd'hui de partir à 65 ans en seront les principales victimes,

❹ Les différentes mesures d'âge vont toucher plus particulièrement les jeunes. Ainsi, d'ici 2016, c'est plus d'un million d'emplois qui ne leur seront pas ouverts parce que leurs parents devront travailler plus longtemps,

❺ Le traitement des salariés exerçant des métiers pénibles et astreignants relève de la provocation. Il n'y aurait aucun métier pénible. Seul ceux qui justifieraient de 20% d'incapacité pourraient continuer de partir à 60 ans. On est loin du droit au départ anticipé avant 60 ans pour une retraite en bonne santé, alors que la CGT estime à 15 % les salariés en emploi pénible, et que les statistiques indiquent qu'un ouvrier à 7 ans de moins d'espérance de vie qu'un cadre. **C'est la retraite au cimetière.**

## ...ET LES FONCTIONNAIRES

**Outre les mesures déjà citées, les fonctionnaires se voient imposer de nouveaux sacrifices.** Pourtant la réforme des retraites de 2003 avait déjà eu de lourdes conséquences, notamment un recul de départ de 8 mois pour l'ensemble des fonctionnaires suite à l'allongement de la durée des cotisations de 37,5 ans à 40 ans.

### ▪ Hausse du taux de cotisation des fonctionnaires = baisse des salaires

La part salariale de la cotisation des fonctionnaires va augmenter de 2,7 % en 10 ans, passant de 7,85 % à 10,55 % du salaire brut. **En 2020, la perte mensuelle sera de 40 euros pour les catégories C et de 70 euros pour les catégories A.** Soit l'équivalent de 10 à 15 points d'indice.

### ▪ Fin du départ anticipé des mères de trois enfants :

Alors que ce dispositif est utilisé par les deux-tiers des mères de trois enfants, le gouvernement le supprime pour toutes les femmes qui n'auront pas 15 ans de service en 2011 et 3 enfants en 2012.

Les femmes qui pourront encore en bénéficier partiront avec les conditions de l'année de départ en retraite. La décote interdira de fait à de nombreuses femmes d'utiliser cette dernière possibilité.

## QUELQUES CONTRE VERITES ET SOLUTIONS :

→ On nous dit que les efforts sont équitablement partagés. **Faux, la réforme sera financée à 85% par les salariés, pour seulement 15% pris sur les revenus financiers et des entreprises (4,4 milliards).** Ceci est d'autant plus injuste que les allègements de cotisations sociales concédés au patronat pour le régime général s'élevaient, rien qu'en 2007, à 28 milliards.

→ On nous dit que la diminution du nombre de salariés par rapport aux retraités menace nos retraites car les actifs ne seront plus assez nombreux pour alimenter la Caisse nationale d'assurance vieillesse. **Faux, un salarié aujourd'hui produit deux fois plus que celui qui travaillait en 1960.**

→ On nous dit que pour régler le déficit il faudrait retarder l'âge du départ à la retraite. **Faux, aujourd'hui seulement 37% des salariés travaillent encore l'année précédant leur retraite, au contraire si l'on veut remplir les caisses, il faut donner du travail aux 5 millions de chômeurs et permettre aux millions de précaires d'accéder à un travail stable et à temps plein.** Pourquoi forcer ceux qui ne veulent plus ou ne peuvent plus travailler alors que 5 millions de chômeurs accédant à un emploi rapporteraient 65 milliards d'euros à l'ensemble de la protection sociale. De quoi régler bien des problèmes...

### ▪ Réforme injuste et fausse solution

Les propositions concernant la mise à contribution des hauts revenus, des revenus du capital, des entreprises ne font qu'égratigner les dispositions en leur faveur. Leur seule vocation est de créer l'illusion que la réforme est juste. Les recettes attendues sur ce plan sont estimées à 4,4 milliards d'euros en 2020, **soit 5 fois moins que les sacrifices imposés aux salariés.**

Le projet de loi est très largement marqué de l'empreinte du patronat qui réclame le report de l'âge légal de la retraite. Les entreprises obtiendraient même de nouvelles aides financières pour l'emploi des plus de 55 ans. Enfin, la brutalité des mesures gouvernementales vise à répondre à la pression conjuguée des marchés financiers qui exigent une réduction des budgets publics et sociaux dans tous les pays européens.

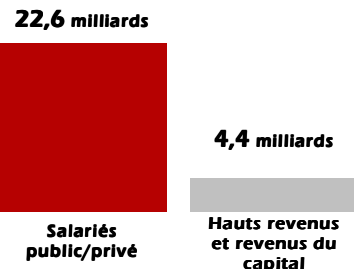
Non content d'affaiblir encore davantage le système de retraite par répartition, en accentuant les conséquences des réformes antérieures qui amputent déjà le niveau des retraites, **le gouvernement n'apporte aucune réponse nouvelle aux défis du chômage, des bas salaires et de la précarité. C'est pourtant dans la réponse à ces problèmes que réside les solutions garantissant à long terme la pérennité des retraites, puisque ce sont les actifs qui financent l'essentiel de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.** Par ailleurs, la nécessité de dégager des ressources nouvelles en mettant à contribution les revenus financiers est incontournable.



**“ Une communication très habile pour une réforme injuste ”**

*...et ce n'est pas nous qui le disons, mais le journal Le Monde dans son édition du 17 juin 2010 !*

### - Qui va payer la réforme -



### - Qui paye déjà la crise -

➤ **680 000** : c'est le nombre d'emplois détruits en France dans les 18 derniers mois

➤ **moins 1,4 %** : c'est le recul, du fait de la crise, de la masse des salaires versés en 2009. C'est la première fois depuis la guerre que cela arrive

➤ **20 milliards** : c'est l'impact de la crise sur l'ensemble des systèmes de protection sociale en 2009, soit 5 % de recettes en moins.

### - Qui est mal payé -

➤ **50 % des salariés touchent moins de 1500 € bruts mensuels.** La CGT propose de porter le Smic à 1 600 € bruts.

➤ **36 300 €** : c'est le salaire moyen annuel par salarié de l'industrie en France (46 900 en Allemagne), source Insee 2008.

### - Qui engrange les bénéfices -

➤ **47 milliards** : ce sont les profits des entreprises du CAC 40 en 2009 (c'est plus de deux fois le déficit des régimes de retraites).

➤ **56 %** : c'est la part des profits accaparés par les actionnaires des entreprises du CAC 40 versés en dividendes en 2009 (c'était 42 % en 2008).

➤ **14 milliards** : ce sont les allègements d'impôts pour les entreprises en 2010 (12 pour la taxe professionnelle et 2 pour la taxe carbone).

### A la CGT nous revendiquons

→ Une retraite à taux plein dès 60 ans pour tous les salariés

→ 75% du salaire de référence

→ Le maintien des 6 derniers mois de salaires comme base de calcul pour les fonctionnaires

→ Pas de pension inférieure au SMIC

→ Reconnaissance des pénibilités avec des départs dès 55 ans

→ Le retour de l'indexation des retraites sur les salaires car c'est le système le plus avantageux pour les salariés

**REJOIGNEZ LA CGT  
SYNDIQUEZ VOUS**